

Comité de relations de travail
Secteur jeunes
2022-2023

Procès-verbal de la rencontre du 12 avril 2023 à 9 h
tenue à la salle 1 du CA de Dolbeau
du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets
Sous la présidence de Audrey Piquette.

1. Présences

Audrey Piquette, Chantale Simard, Francis Côté, Jérémie Gagnon, Mélissa Boilard, Julie Morin, Dany Privé et Mario Simard.

Mot de bienvenue : Audrey Piquette souhaite la bienvenue à tous.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mélissa Boilard propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que présenté par la présidente.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Procès-verbal du 8 février 2023

3.1 Adoption

Jérémie Gagnon propose l'adoption du procès-verbal du 8 février 2023.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Suivi du procès-verbal du 8 février 2023

Au point 9, Vidéos/photos en classe, Audrey Piquette explique qu'elle a fait une intervention auprès des directions.

Au point 11.1, Message d'accueil CSS, Audrey Piquette nous informe qu'elle va transmettre notre point concernant le message d'accueil aux personnes concernées.

Au point 11.2, Démarche de révision d'un résultat, Chantale Simard a expliqué aux directions des écoles secondaires, la nouvelle loi encadrant le processus de demande de révision de notes et que cela sera fait également avec les directions des écoles primaires. Elle mentionne également que les parents seront informés vers la mi-juin du processus pour faire une demande de révision de notes.

4. Calendrier scolaire 2023-2024

Chantale Simard dépose le calendrier scolaire 2023-2024 (joint au présent procès-verbal).

5. Clientèle scolaire 2023-2024

Chantale Simard dépose les documents liés à la clientèle scolaire pondérée et non pondérée pour l'année scolaire 2023-2024 (joints au procès-verbal) et en fait la présentation.

6. Dépôt des documents de l'organisation scolaire

Audrey Piquette dépose les documents de l'organisation scolaire 2023-2024 (joints au procès-verbal) et en fait la présentation.

7. Affectation école, secteur et centre de services

Les affectations écoles se dérouleront entre le 24 avril et le 28 avril 2023. L'affectation secteurs (pour les quatre secteurs) aura lieu le 8 mai, alors que l'affectation centre de services scolaire se tiendra le 22 mai. Quant à l'affectation des spécialistes, elle aura lieu d'ici le 15 mai. D'ici quelques jours, tous les documents de l'organisation scolaire seront accessibles sur l'Intranet du centre de services scolaire et une mise à jour de certains documents sera faite périodiquement.

8. Date de l'affectation secteur

Audrey Piquette mentionne que la date de l'affectation secteur sera reportée le 8 mai.

9. Coupure de traitement

La partie syndicale demande que le protocole de coupure de traitement soit reconduit pour la prochaine année scolaire. La partie patronale mentionne qu'elle doit faire des vérifications quant aux coûts engendrés par le protocole.

10. Ajout de 2 postes en francisation

La partie syndicale explique que deux postes seront ajoutés à l'organisation scolaire en ce qui concerne la francisation. Elle précise que les enseignants concernés devront intervenir auprès de la clientèle du primaire et de celle du secondaire. Cela fera en sorte que les enseignants auront une tâche éducative comme celle des enseignants du secondaire.

11. Principes de gestion

Audrey Piquette mentionne qu'il y aura des changements au niveau des principes de gestion pour la prochaine année scolaire. Une fois le document modifié, il sera acheminé à la partie syndicale.

12. Varia

12.1 Dépôt officiel de la liste d'ancienneté au 30 juin 2022

Audrey Piquette dépose la liste d'ancienneté au 30 juin 2022 (jointe au présent procès-verbal).

11.2 Mutation inter champ sans critère capacité

La partie syndicale veut connaître la position de la partie patronale en lien avec une demande faite par la partie syndicale concernant les mutations des enseignants sans le critère capacité. La partie patronale mentionne qu'il sera possible, cette année, de faire une mutation temporaire pour un enseignant même sans le critère capacité. Elle précise que nous allons le vivre de cette manière cette année et qu'un suivi sera fait pour les années à venir.

13. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le 14 juin 2023 au Centre administratif de Saint-Félicien.

14. Levée de la rencontre

La séance est levée à 13 h.